



81600

Tél. : 05 63 33 01 43  
Fax : 05 03 81 59 33

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JANVIER 2021

Nombre de conseiller en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers absents : 2           excusés : 2

Date de la convocation : 08/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 14 janvier, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle communale afin de respecter les mesures barrières, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F – DUBIETZ P. - COMMINAL F. - MALBERT D. – BEAUFOUR A. - HABONNEAU R. – DAVOINE DERREVEAUX C. — SERRUS T. – CAMALET M. - GAILLARD C – DELLUC J.L. – CENEDESE A.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :** DOS REIS P. - BELMONTE M -

**Étaient absents ayant donné procuration :**

M. SERRUS T. a été élu secrétaire de séance.

19h : M. Le Maire ouvre la séance.

Il demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter 1 point à l'ordre du jour : une décision modificative du BP 2020.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2021 appelle une remarque : Mme CENEDESE n'apparaît pas dans les « présents » : le compte-rendu sera rectifié en ce sens et est ainsi approuvé à l'unanimité.

### **1- DECISION MODIFICATIVE n° 4 du BP 2020 (DELIBERATION 2021/001)**

#### **DM N°4 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal informe que des crédits sont insuffisants au compte 165 « charges financières »

Il propose un virement de crédits comme suit :

<b>Section d'investissement</b>	<b>Sens</b>	<b>Montant</b>
<b>Opération 1523 « Gîte » - Article 2315 :</b>	Dépenses	- 350.00 €
<b>Chapitre 16 « Emprunt et dettes » - Article 165 :</b>	Dépenses	+ 350.00 €

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

**VALIDE** la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

### **2- ACQUISITION DE TERRAINS LE LONG DU CHEMIN DES MARTISSES (DELIBERATION 2021/003)**

M. Le Maire explique au conseil municipal que les travaux de la RD964 effectués par le Conseil Départemental du Tarn vont démarrer prochainement.

Il rappelle le projet d'aménagement du carrefour de Saint Laurent, qu'il convient de sécuriser : cette opération devait être portée par la commune.

A ce jour, le Conseil Départemental accepte de réaliser l'aménagement du carrefour. Pour cela, la commune doit acheter les terrains nécessaires à l'emprise du projet.

Suite aux négociations effectués avec les protagonistes, M. Le Maire propose à l'assemblée d'acheter les parcelles (ou partie) concernées soit :

PROPRIETAIRE	PARCELLE	CONTENANCE	PRIX
M. MANAVIT	E 97	300 m2	12 000 €
	E 98	7645 m2	
M. VEILLIERES	E 99	350 m2	3 142 €
	E 101	380 m2	

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 1

Voix CONTRE : 0

**ACCEPTE** l'acquisition des parcelles :

- E 97 et E 98 à M. MANANVIT et consorts au prix de 12 000 €
- E 99 ET E 101 à M. VEILLERES et consort au prix de 3 142 €.

**AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour l'acquisition des terrains sus -cités.

**DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

### **3- ACQUISITION TERRAINS – CHEMIN DES MARTISSES (DELIBERATION 2021/003)**

M. Le Maire informe le conseil municipal que les travaux sur la RD 964 se poursuivent. En lien avec ceux-ci, il est nécessaire d'envisager – à plus ou moins long terme – une nouvelle entrée de la commune via le chemin des Martisses qui desservira ainsi la salle multiculturelle sans passer par le Village.

Ainsi, et en vue de sécuriser la route, il convient d'envisager son élargissement depuis la RD 964 jusqu'à la parcelle C 396 (propriété de la commune).

Il propose à l'assemblée :

- de lancer la démarche d'acquisition d'une bande de 3 m le long du chemin des Martisses sur les parcelles C 398 – C 400 - C 401 – C 403 – D 87 – D 88 – D 101 – D 102 – D104 – D 105 – D 106 auprès des propriétaires.
- De solliciter l'intervention d'un géomètre pour le bornage des terrains nécessaires.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Voix POUR : 12

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**ACCEPTE** l'acquisition d'une bande de 3 m de terres en bordure de voirie sur les parcelles :

- C 398 – C 400 – C 401 – C 403 - D 87 – D 88 – D 101 – D 102 – D104 – D 105 – D 106 situées le long du chemin des Martisses,

**DIT** que le prix de ces acquisitions est fixé par délibération 2020/047.

**AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour l'acquisition d'une bande de 3m de terres en bordure de voirie sur les parcelles sus-citées.

**DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

### **4- DIVERS**

#### **Projet « 1000 cafés » :**

Une réunion avec l'architecte est prévue le vendredi 15/01 : les plans nous seront présentés.

#### **Salle multiculturelle :**

M. Le Maire fait part d'un avenant pour un montant de 3000 € environ pour l'automatisation du rideau de scène (lot Electricité – DELROT)

C. DAVOINE DERREVEAUX : quand les travaux seront-ils terminés ?

M. Le Maire : Fin mai à priori.

R. HABONNEAU : où en sont les panneaux photovoltaïques ?

M. LE Maire : nous sommes toujours en attente de l'accord du Permis modificatif qui devrait arriver dans la semaine. Les contrats de bail sont d'ores et déjà signés.

**Divers :**

R. HABONNEAU fait part au conseil d'une réunion avec les agents techniques et la commission environnement. Il s'agit d'envisager un changement éventuel dans la gestion de l'épareuse : ce projet doit être travaillé en concertation avec les agents.

A.BEAUFOR : propose de solliciter l'aide de professionnels tels que « Arbres et Paysages » qui a pour mission (entre autres) d'accompagner les collectivités dans ce type de démarche. Il suggère de prendre rdv et l'inviter à une commission élargie afin de présenter leurs actions liées à la gestion raisonnée des bords de route. Cette proposition est validée.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.